Image not found or type unknown

Divorce et poursuite au civil

Par **Brian robichaud**, le **14/01/2018** à **11:41**

Bonjour Ma blonde a quitté son ex la deux ans et demi et les papiers de divorce sont pas encore signé de sa part il étire ça et aussi elle a acheté une maison avec lui ensemble elle a mis 43 000 $Elle a pas de preuve que c'était son argent appart que son père lui avait donné cet argent et il peut lui faire un papier c'était en cash quelques années après son ex à réhypothéquer la maisonSans sa permission pour 50 000 $ et il a payé ses dettes avec il y en a pas donné et a aussi tenter de lui enlever son auto qu'elle payait parce qu'il est à son nom Il a arrêté de faire les paiements sur la maison ils ont perdu la maison et elle paye Une conciliation de dette lui il a faite faillite mais elle veut ravoir son 43 000Avec un dossier bien monté en prouvant qu'elle a raison est qu'il est mal honnête pensez-vous qu'elle peut ravoir son argent en le poursuivant au civilEt un dédommagement pour tout ce qu'elle a perdu à cause de lui??

Par **Visiteur**, le **15/01/2018** à **09:03**

Bonjour,
texte difficilement compréhensible... Ponctuation vous connaissez ? Et vous indiquez le dollar comme devise ? Erreur ou pas ? Si ça ne se passe pas en France, il faudra voir la législation du pays en question ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés